

DÉCISION (PESC) 2022/1179 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ**du 7 juillet 2022****portant nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta) et abrogeant la décision (PESC) 2022/217 (ATALANTA/4/2022)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu l'action commune 2008/851/PESC du Conseil du 10 novembre 2008 concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie ⁽¹⁾, et notamment son article 6, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 6, paragraphe 1, de l'action commune 2008/851/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre les décisions appropriées concernant la nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta) (ci-après dénommé «commandant de la force de l'Union européenne»).
- (2) Le 15 février 2022, le COPS a adopté la décision (PESC) 2022/217 ⁽²⁾, portant nomination du vice-amiral Fabrizio BONDI en tant que commandant de la force de l'Union européenne.
- (3) Le 30 juin 2022, le commandant de l'opération de l'Union européenne a recommandé de nommer dès que possible le vice-amiral Riccardo MARCHIÓ en tant que nouveau commandant de la force de l'Union européenne.
- (4) Le 30 juin 2022, le Comité militaire de l'Union européenne a accepté cette recommandation.
- (5) Il y a lieu, dès lors, d'abroger la décision (PESC) 2022/217,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le vice-amiral Riccardo MARCHIÓ est nommé commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta) à partir du 7 juillet 2022.

Article 2

La décision (PESC) 2022/217 est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

⁽¹⁾ JO L 301 du 12.11.2008, p. 33.

⁽²⁾ Décision (PESC) 2022/217 du comité politique et de sécurité du 15 février 2022 portant nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta) et abrogeant la décision (PESC) 2022/41 (ATALANTA/3/2022) (JO L 37 du 18.2.2022, p. 39).

Fait à Bruxelles, le 7 juillet 2022.

Par le Comité politique et de sécurité

Le président

D. PRONK
